



Le 9 septembre 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information

1001, boul. Robert-Bourassa

6^e étage

Montréal (Québec) H3B 0B6

Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0477

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 20 août et indiquant :

« 144, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac Lot: 6 513 054 Pièce(s) jointe(s)

Dans le cadre d'une étude biologique, nous aimerions connaître la cote d'exploitation maximale du ou des barrages qui contrôle le niveau d'eau du Lac St-François (Fleuve St-Laurent), à la hauteur de Coteau-du-Lac, vis-à-vis le 144, chemin du Fleuve, afin de déterminer la limite du littoral. Il peut s'agir du barrage Coteau-du-Lac (Coteau-1, 2 ou 3). »

(Transcription intégrale)

Après analyse, nous vous informons que les contraintes générales liées à la gestion des niveaux d'eau du lac Saint-François établissent la cote maximale d'exploitation des barrages du Coteau et du barrage de Beauharnois à 46,63 m. En cas de forte tempête de vent, le niveau d'eau mesuré à la station de Coteau-Landing, installée à l'entrée du canal de Soulanges sur la rive gauche du lac Saint-François, peut ponctuellement atteindre 46,80 m.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil

Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.